



Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2025

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance qu'il a tenue le 5 novembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a établi ainsi qu'il suit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2025 :

Jour	Date	Heure
mardi	21 janvier	19 h
mardi	4 février	19 h
mardi	18 février	19 h
mardi	18 mars	19 h
mardi	1 ^{er} avril	19 h
mardi	15 avril	19 h
mardi	6 mai	19 h
mardi	20 mai	19 h
mardi	3 juin	19 h
mardi	17 juin	19 h
mardi	8 juillet	19 h
mardi	19 août	19 h
mardi	2 septembre	19 h
mardi	16 septembre	19 h
mercredi	1 ^{er} octobre	19 h
Élection générale du 2 novembre 2025. Conformément à l'article 314.2. de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseil ne peut siéger, à compter du 3 octobre 2025 à 16 h 30, que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention.		
mardi	18 novembre	19 h 00
mardi	2 décembre	19 h 00
mardi	16 décembre	19 h 00

À moins d'une décision du Conseil et d'un avis public à l'effet contraire, toutes ces séances se tiendront à l'hôtel de ville situé au 1325 de la place de l'Hôtel-de-Ville à Trois-Rivières.

Trois-Rivières, ce 19 novembre 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière